

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 9 MARS 2012.

Présents : MM.BENOIT BERNARD COLARD LOPEZ LORET PERROT SALA SANSEIGNE  
Mmes BORNAND JACQUEMAIN

Excusés : Mr BERMOND (procuration à Mme BORNAND)  
Mme DUPRE (procuration à Mr COLARD)  
Mme GIVERNET (procuration à Mr LORET)

Absente : Mme PONS

Secrétaire : Mme JACQUEMAIN

Convocations : 2/3/2012

#### 1. COMPTES DE GESTION 2011.

Mr le Maire présente les Comptes de Gestion 2011 :

- Budget communal

Excédent de clôture : 147.877,37 €

- Service Assainissement

Excédent de clôture : 11.296,10 €

de Mr le Trésorier de Saint-Vit qui sont conformes aux écritures de l'ordonnateur.

De ce fait, après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion de 2011.

#### 2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2011.

Mr le Maire se retire et laisse la présidence à Mr Richard SALA, élu à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2011 dont les chiffres sont en concordance avec les Comptes de Gestion 2011 transmis par Mr le Trésorier de Saint-Vit.

Mr le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

Après avoir voté, le Conseil Municipal statue sur les résultats d'investissement et de fonctionnement et les affecte, à l'unanimité, comme suit :

##### 1. COMMUNE 2011.

A. <u>Déficit d'investissement</u>	- 225.608,61 €
Dépenses engagées non mandatées	- 579.094,94 €
Recettes certaines non encaissées	+ 107.000,00 €
Besoin de financement de la section	- 697.703,55 €
B. <u>Excédent de fonctionnement</u>	+ 364.956,31 €

L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité, soit 364.956,31 € au besoin de financement de la section d'investissement et porté au compte 1068 du BP 2012.

##### 2. SERVICE ASSAINISSEMENT

A. <u>Excédent d'investissement</u>	+ 57.495,81 €
Dépenses engagées	0,00 €
Recettes certaines	0,00 €

L'excédent d'investissement de 57.495,81 € est reporté intégralement au compte 001 Recettes du BP 2012.

B. Excédent de fonctionnement	+ 32.029,90 €
-------------------------------	---------------

L'excédent de fonctionnement sera reporté au compte 002 Recettes du BP 2012.

#### 3. PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la promotion de Mme Géraldine PERROT au grade de Rédacteur, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe et de créer le poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6411 et 6413.

#### **4. ADHESION CAUE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Cet organisme est à disposition des collectivités locales et des particuliers qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement du cadre bâti ou paysager. La cotisation annuelle s'élève à 183 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer au CAUE.

#### **5. VENTE DE BOIS**

Sur avis de l'ONF, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2012 ainsi que pour les coupes non réglées 12R, 13R et 2R, les destinations suivantes :

Résineux : façonnés à la mesure

Feillus : en bloc sur pied

Hauteur indiquée sur le fût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **6. TRAVAUX EN FORET**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis établi par l'ONF concernant le programme de travaux pour 2012 :

Travaux sylvicoles : parcelles 16 – 2 – 31

Montant des travaux : 3.860 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce programme de travaux et autorise Mr le Maire à signer le document correspondant.

#### **7. TRAVAUX DE CHAUFFAGE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour réaliser des travaux de chauffage à l'école élémentaire ainsi qu'à la Maison des Associations.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à environ 150.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

#### **8. RECOURS A UN AVOCAT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la plainte déposée contre Mr Cédric CHENET le 14 Octobre 2011, il y a lieu de confier les intérêts de la commune à un avocat.

Mr le Maire propose donc de confier le dossier à Maître Michel LEVIEUX, Avocat à BESANCON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **9. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

##### **A/ CONVENTION FRANCE TELECOM**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que France Telecom a fait parvenir une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Ces travaux concernent l'aménagement Place de la Bascule. La convention a été signée le 18 Février 2012.

##### **B/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée par la SCP MEYER DCHMITT, Notaires à RECOLOGNE, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AH n° 611 – 650, d'une surface de 7 a 46 et appartenant à Mr BERNARD Rémi.

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **A/ TAXE D'AMENAGEMENT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe d'aménagement est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Mars 2012.

### **B/ RELAIS FAMILLES-ASSISTANTES MATERNELLES**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la participation financière de Grandfontaine :836 €

### **C/ SYBERT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le SYBERT va mettre en place un système de contrôle d'accès en déchetterie à compter du 3/9/2012. Chaque usager sera muni d'un badge.

## **11. AFFAIRE HOSTETTLER**

Mr le Maire informe que Mr Claude HOSTETTLER a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif concernant les travaux réalisés Chemin de Velesmes et qui sont susceptibles d'avoir endommagé les piliers de son entrée.

Séance levée à 21 H 10.

La secrétaire,  
R. JACQUEMAIN

Le Maire,  
F. LOPEZ